

Règlement Intérieur : Année 2025-2026

L'adhésion annuelle à Créa'puz est valable de septembre 2025 au 30 juin 2026

Les ateliers sont payables d'avance, avec une possibilité de paiement en plusieurs fois par chèque. virement, chèque vacances.

Les absences ne seront ni remplacées, ni remboursées (sauf pour raison médicale grave).

Pour toute information, veuillez consulter notre site internet "creapuz.free.fr" : vous y trouverez le détail des ateliers ; les mises à jour y sont régulières.

Pour confirmer vos inscriptions ou pour tout autre question, veuillez utiliser l'adresse mail de l'association : creapuz.bureau@gmail.com ou **mieux encore**, l'application **SIGNAL** du groupe correspondant à votre atelier. (Application disponible gratuitement sur Google Play et App Store)

Les adhérents autorisent les dirigeants de l'association « Créa'puz » à utiliser les documents, textes, images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation aux ateliers ou lors d'expositions, y compris les photos de leurs œuvres (dessins, moulages, peintures ...) effectuées avec l'association sur tous supports sur lesquels ils pourraient apparaître (documents promotionnels et ou publicitaires).

Les enfants, mineurs, inscrits à l'association pourront également apparaître sur les sites, blog de l'association, le consentement des parents étant considéré tacite dès lors qu'ils n'ont pas donné d'instructions contraires par écrit le précisant lors de l'inscription de leur enfant.

Les parents ayant pris une adhésion pour leurs enfants mineurs sont seuls responsables de leur transport jusqu'au lieu des ateliers et de leur participation aux dits ateliers. L'association prendra en charge les enfants mineurs pour la durée de l'atelier et sera autorisée à prendre toute décision utile au bon fonctionnement des cours et à agir utilement en cas de blessure de l'enfant mineur.

Les parents doivent venir IMPERATIVEMENT chercher les enfants à l'heure, jusque dans la salle de l'atelier. A la fin des cours de dessin à 15h30 pour le groupe 1 et 17h00 pour le groupe 2

(sauf si autorisation de sortie signée sur le bulletin d'inscription)

Pour des raisons d'assurances, seuls les enfants ou adhérents inscrits pourront rester dans la salle pendant les différents cours. (pas de frères ou sœurs attendants dans la salle)

Le matériel mis à la disposition des adhérents doit être utilisé avec soin, rendu en état de bon fonctionnement et il **ne doit pas faire l'objet d'un gaspillage délibéré**. (Pour les ateliers dont le matériel est compris dans l'adhésion).

L'atelier libre fonctionne sans professeur le lundi de 15h à 17h. Toutes les techniques sont acceptées, les fournitures sont à la charge des participants. Il est gratuit pour les adhérents à un atelier payant de Créa'puz. Chaque semaine, la réservation sera faite par le biais du groupe « Atelier Libre » sur l'app SIGNAL

Pour des raisons de responsabilité et de sécurité, les intervenants ne doivent pas partir avant les enfants ou adultes adhérents.

A la fin de chaque atelier, la salle sera rangée et remise en état afin de permettre à d'autres de l'utiliser de façon correcte. (Arrêt des ateliers 10 ou 15 mn avant la fin pour permettre le rangement)

- | | | |
|---|-----|-----|
| • J'autorise mon enfant à descendre seul de la salle. | OUI | NON |
| • J'autorise mon enfant à sortir seul(e) du cours | OUI | NON |

Je soussigné(e) , Mme, Mr
d'en avoir conservé un exemplaire.

déclare avoir pris connaissance du règlement et

Pusignan le,

SIGNATURE